

## Février - Mars Notations

## SUD-Rail aux côtés des ASCT !

Chaque année, les mois de février et mars sont rythmés par les notations (*remises de notes, réclamations, commissions notations, promotions*).

Cette année encore, la direction tentera de faire **un maximum de choix en voulant écarter les ASCT dont la tête ne leur revient pas**. Elle appelle ça la méritocratie !

Les militants SUD-Rail défendront pour leur part l'ancienneté, seule garantie d'équité entre les agents.

### Les délégués SUD-Rail seront vos principaux défenseurs face aux directions locales !

Les militants SUD-Rail réclameront dans tous les établissements Trains l'apurement des tableaux B.1. En effet, pour SUD-Rail, aucun ASCT doit être en dessous de B.2.7.

SUD-Rail veillera à ce que chaque agent arrivé en reconversion dans l'année et qui serait noté en mars 2017 le soit hors compte, afin que les agents déjà dans le service ne soient pas péjorés.

Dès remise des propositions de notes, nous invitons chaque agent qui serait lésé à solliciter les délégués SUD-Rail ; ainsi ils ont la garantie d'être défendus et informés des décisions prises en commission de notation.



### Les militants SUD-Rail seront particulièrement attentifs à la situation des contractuels !

La direction ne semble pas se préoccuper beaucoup des contractuels. Il est pourtant nécessaire de veiller à leur déroulement de carrière ! SUD-Rail en fait une de ses priorités. N'hésitez pas à contacter nos délégués...

# Pour les ASCT, SUD-Rail revendique :

- ⇒ La notation à B.2.7 dès réussite à l'examen.
- ⇒ La notation automatique à la qualif. C après 9 ans maximum d'ancienneté dans la filière trains.
- ⇒ La notation automatique à C.2 après 15 ans maximum d'ancienneté dans la filière trains.
- ⇒ La notation automatique à D.2.18 après 25 ans maximum d'ancienneté dans la filière trains
- ⇒ L'ouverture à la position 20 avec départ en retraite automatique sur cette position.

## Calendrier des notations

- ♦ 24 janvier :  
*Remise des contingents par filières et par régions aux fédérations syndicales.*
- ♦ Fin- février, début-mars :  
*Remise des propositions de notes aux délégués de commissions dans tous les établissements.*
- ♦ Fin mars :  
*Commissions de notations dans tous les établissements.*

